

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2025-10

Séance du 12 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	11
Votants	12
Absente	1

Date de convocation

7 mars 2025

Date d'affichage

7 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Excusée : Madame Simone SPADOTTO donne procuration à Monsieur Roger PEDRERO

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16/01/2025

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil municipal par mail le 7 mars 2025 avec la convocation à la présente séance.

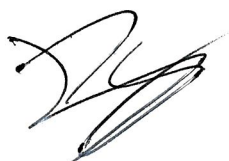
Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 16/01/2025.

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16/01/2025.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Monsieur Laurent DUPUY

Le Maire,



Roger PEDRERO